



Monsieur le Maire, Monsieur le responsable des services Techniques.

En tant que délégué sécurité au CODEP 84 FFCT cyclotourisme je viens vous faire part des anomalies dangereuses constatées sur la "pseudo" bande cyclable réalisée route de Noves avenue de Coubertin suite aux travaux que vous avez effectués.

En effet une piste cyclable digne de ce nom doit avoir une largeur minimum de 1.20 m et le muret séparateur de chaussée amplifie les risques de chute. D'autre part (voir photos)

- les grilles d'évacuations des eaux sont placées dans le mauvais sens (un pneu pouvant s'insérer dedans)

- un lampadaire se situe au beau milieu de la piste

- et à un autre endroit la piste débouche sur des conteneurs obligeant à se déporter sur la voie de circulation.

Voir les recommandations du CEREMA que, j'espère vos responsables techniques doivent connaître.

Pour rappel la loi LAURE impose aux communes, de prendre en compte lors de travaux ou requalibrage de chaussée de mettre tout en oeuvre pour faciliter les déplacements doux vélo PMR.

Il est désolant une fois de plus de constater que tout a été mis en oeuvre pour améliorer la circulation des voitures au détriment des modes de transport apaisés.

Pour aller vraiment dans le sens de la sécurité il est possible sur cette portion de voie, de créer un contre sens cyclable vitesse 30 km/h dans le sens Morières Noves.

Recevez nos Salutations cordiales et sportives

Daniel ROLLAND
Tel 06 24 50 51 96

